

SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE PROTECTION ET DE CONSERVATION DU



Vulbens, le mercredi 09 septembre 2015

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU VENDREDI 04 SEPTEMBRE 2015 A CHAUMONT

Commune de Chaumont : CHAUMONTET D., HONCZARUK G., MANTILLERI E.,
Commune de Chevrier : /
Commune de Clarafond-Arcine : BORDON J.,
Commune de Dingy-en-Vuache : PYTHON F.,
Commune de Savigny : FOL Y., VUICHARD J.-L.,
Commune de Vulbens : RINALDI S., DOMERGUE F., DUCRUET J.-L., AVANTHAY M.,

Excusés : REINHARDT C., LAPRAZ L., MORIN N., PREVOST C., SOGNO-LINA E., PINGET O.,
SCHOEMANN C.,

Invités : CHATAGNAT A.-G., VILLE J.-L., BEINER C., PATRY S.

Monsieur le Maire de Chaumont accueille les membres du comité syndical dans la salle du conseil municipal de la mairie et rappelle l'évolution prochaine du SPCV qui va fusionner avec le SIAV.

Jean-Louis DUCRUET (JLD), Président du SPCV, le remercie pour son accueil. Il souhaite la bienvenue à Céline BEINER qui a effectué un stage de 10 semaines (du 1^{er} juin au 7 août 2015) au sein du SPCV et qui vient d'obtenir brillamment sa Thèse de Bachelor à l'HEPIA (Haute école du paysage, d'ingénierie et d'architecture de Genève).

Il propose à l'assemblée d'ajouter un point à l'ordre du jour concernant la réalisation de l'emprunt bancaire pour l'acquisition des parcelles du Centre Hospitalier de la Région d'Annecy (CHRA).

Yann FOL (YF) est désigné secrétaire de séance.

L'assemblée à l'unanimité approuve le compte-rendu de la séance du 04 avril 2015 à Vulbens.

ACQUISITION DES PARCELLES DU CHRA :

Stéphane PATRY (SP) explique à l'assemblée que le Conseil Départemental de la Haute-Savoie (CD74) a fixé au 31 décembre 2015 la date de caducité de la subvention. L'Etude de Maître VOLLAND à Annecy a donc été priée de faire accélérer la procédure afin que l'acte notarié puisse être signé rapidement (début octobre).

La signature de l'acte devant être concordante avec le paiement des propriétés, le Crédit Agricole a parallèlement été relancé pour que le contrat de prêt soit réédigé courant septembre.

Le plan de financement s'établit donc ainsi :

- Propriétés du CHRA : 33 000 €
- Frais de notaires : 1 900 €
- Contrat de prêt avec le Crédit Agricole : 15 500 €
- Aide du CD74 : 9 900 €
- Aide de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse : 9 627 €

L'assemblée approuve.

CONVENTION D'AUTORISATION DE VOIRIE, DE FINANCEMENT ET D'ENTRETIEN :

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée que pour des raisons de sécurité (chutes de pierres), le CD74 a condamné l'aire de stationnement n°7 du Parcours de Découverte du Vuache, propriété du SIPCV. La station n°7 est située le long de la RD 908a, sous la carrière d'Entremont (commune de Clarafond-Arcine).

Pour pallier à cette décision, le CD74 a proposé au SIPCV d'aménager une nouvelle aire de stationnement de l'autre côté de la route, entre les PR 6.790 et 9.820, sur le domaine public.

Pour réaliser cet aménagement, il est nécessaire d'établir une Convention d'Autorisation de Voirie, de Financement et d'Entretien définissant les caractéristiques de l'ouvrage à réaliser et son fonctionnement, affectant la maîtrise d'ouvrage et répartissant les charges d'entretien et d'exploitation à la mise en service.

Monsieur le Président donne ensuite lecture du projet de convention.

Entendu l'exposé, le comité, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- 1) *APPROUVE le projet de convention annexé à la présente délibération,*
- 2) *AUTORISE monsieur le Président à signer la Convention d'Autorisation de Voirie, de Financement et d'Entretien, ainsi que toutes les pièces qui s'y rapporteront.*

SP précise que l'aide du CD74 s'élève à 80 % du montant HT des travaux.

CONVENTION DE PARTENARIAT POUR LA PRESERVATION D'UN SITE ACCUEILLANT DES ŒILLETS SUPERBES :

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée que la société ATMB (Autoroutes et Tunnel du Mont-Blanc) a le projet de réaménager le carrefour de raccordement du diffuseur d'Eloise (A 40) sur la RD 1508.

L'étude préalable réalisée dans ce cadre a mis en évidence la présence d'une cinquantaine d'individus d'œillet superbe (plante protégée au niveau national), installés dans le fossé de la route départementale, et menacés de destruction directe par les travaux.

En conséquence et dans le but de préserver ces œillets superbes, un projet de transplantation a été retenu par le Conseil National de la Protection de la Nature (CNP) – Arrêté du 17 octobre 2014. Le Conservatoire Botanique National Alpin (CBNA) a identifié comme site d'accueil favorable la zone humide du « marais des Hospices » située à proximité (commune de Clarafond-Arcine) et gérée par le SIPCV et ASTERS.

Pour réaliser cette opération et assurer l'entretien et le suivi scientifique du site, il est nécessaire d'établir une convention de partenariat, définissant les engagements réciproques de chacune des parties.

Monsieur le Président donne ensuite lecture du projet de convention.

Entendu l'exposé, le comité, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- 1) *APPROUVE le projet de convention annexé à la présente délibération,*
- 2) *AUTORISE monsieur le Président à signer la Convention de partenariat pour la préservation d'un site accueillant des œillets superbes, ainsi que toutes les pièces qui s'y rapporteront.*

SP précise qu'ATMB versera au SPCV une subvention de 1 940 € par an pour l'entretien du site. La convention est conclue pour une durée de 10 ans.

PRESENTATION DE LA THESE DE BACHELOR DE MADAME CELINE BEINER :

Céline BEINER présente à l'assemblée la synthèse de son travail : *Quelle gestion conservatoire pour des espaces naturels remarquables autour de la montagne du Vuache (Haute-Savoie) ?*

- Dauzet n°1 / Chaumont (parcelles communales attenantes au motocross) : En raison de l'importante accumulation de litière au sol, qui conduit à un embuisonnement par les frênes et les bourdaines, l'assemblée propose de programmer prochainement une intervention. Le broyage mécanique étant peu adapté, un contact sera pris avec l'ISETA (Lycée agricole de Poisy) pour la réalisation des travaux. Jacques BORDON (JB) propose également que le SPCV investisse en 2016 dans l'achat de deux piézomètres, qui permettront de connaître plus précisément le fonctionnement de ce marais et notamment les fluctuations du niveau de la nappe phréatique, dont dépendent les espèces présentes.
- Dauzet n°2 / Chaumont (parcelles privées exploitées par le GAEC « De Loblaz ») : JB souligne la qualité exceptionnelle des habitats présents dans cette prairie, liée notamment à la gestion extensive mise en place par l'agriculteur (fauche tardive). Denis CHAUMONTET (DC) explique que le site n'a pas été fauché en 2014, car trop humide, ce qui peut expliquer la présence du Roseau commun dans certains secteurs.
- Au Teppes / Chaumont (parcelle privée appartenant à la Fédération des chasseurs de Haute-Savoie, exploitée par le GAEC « Perce-Neige ») : Des travaux sont programmés pour l'automne avec l'entreprise C. VISTALLI afin de recréer des couloirs dans les secteurs les plus embroussaillés. DC, exploitant, explique qu'il est intervenu avec son broyeur au sein des zones les plus accessibles, mais qu'une fauche avec exportation serait plus favorable à l'avenir, afin de limiter l'accumulation de matière au sol.
- Près du Feu / Chaumont (parcelle appartenant à Jean-Louis VILLE) : JB estime qu'il s'agit d'une des plus belles prairies extensives du Vuache, refuge de nombreuses espèces à grande valeur patrimoniale. Jean-Louis VILLE (JLV) confirme que le projet de plantation réalisé il y a 20 ans avec l'Office National des Forêts (ONF) est un échec. Sensible aux opérations de gestion que le SPCV peut proposer, il accepte de se rendre sur place dans l'automne pour élaborer une convention de gestion. JB propose de mettre en place une fauche très tardive, au profit notamment du Thésium à feuille de lin (espèce protégée au niveau régional / Une des rares stations pour le département). JLV remarque que la valeur biologique de sa propriété a augmenté malgré l'absence d'entretien. JB explique que cet état de transition entre la prairie exploitée et celle qui est abandonnée est souvent le plus intéressant, mais également le plus difficile à trouver !
- Cortagy / Savigny (parcelles privées exploitées par le GAEC « La Renaissance ») : JB fait remarquer que les secteurs trop enrichis sont à la fois les plus pauvres en terme de biodiversité et les moins appétant pour les bovins. Il propose donc parallèlement aux mesures de gestion proposées, de sensibiliser l'exploitant pour l'inciter à modifier ses pratiques.
- Crêt Caillet (parcelles privées exploitées par les GAEC « La ferme du Sabot de Vénus » et « Vuzon ») : Céline BEINER informe l'assemblée que ces parcelles abritent un habitat d'intérêt communautaire qui n'avait pas été cartographié dans le document d'objectifs (DOCOB) Natura 2000 : Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuisonnement sur calcaires / Festuco-Brometalia.

Pour conclure Céline BEINER explique que son travail a permis d'identifier 245 espèces floristiques (dont 7 patrimoniales et 17 espèces d'orchidées) et de nommer 14 associations appartenant à une grande diversité d'alliances, du bas-marais à la pelouse sèche et de les cartographier.

JB remercie Céline pour la qualité de ses recherches et pour sa motivation, elle qui est venue sur le terrain de très nombreuses fois, notamment le Week-end, en dehors de ses périodes de stage. JLD la remercie également et lui confirme le versement de son indemnité de stage !

PROPOSITION DE LA LPO74 :

La Ligue pour la Protection des Oiseaux de Haute-Savoie (LPO74) propose de fournir un rapport sur 20 ans de suivi des nichoirs du SPCV. Le montant s'élève à 1 250 €. L'assemblée approuve.

QUESTIONS DIVERSES :

- **Inauguration du Four de Savigny** : YF retrace le déroulement de cette inauguration qui a eu lieu le samedi 30 mai 2015 à 11h sur la « Place du Docteur » / Chemin des Espagnols à Savigny. Monsieur Jean-Louis MUGNIER, historien de la commune, a d'abord rappelé l'histoire des Fours à charbon de bois du Vuache. Puis, après les discours des officiels (madame le Maire, le Président du SPCV et le Président du CD74), les nombreux participants ont été conviés à un buffet de produits du terroir.
- **Contrôle DDT Natura 2000** : Jean-Pierre LANGUENNOU et Stéphane MOREL (Direction Départementale des Territoires de Haute-Savoie / Service Eau Environnement / Cellule "Milieux naturels, forêt et cadre de vie), en présence de Christophe SCHOEMANN, ont procédé à la réception finale des travaux réalisés par l'ONF dans le cadre du contrat forestier Natura 2000. Ceci a permis de débloquer le versement de la subvention attendue (42 220.37 €) et de rembourser la ligne de trésorerie de 20 000 € mise à disposition par le Crédit Agricole. Le coût de cette ligne de trésorerie s'élève à 377.11 € (200 € de frais de dossier et 177.11 € d'intérêts).

JB, qui a visité quelques clairières sur la crête du Vuache (Savigny), exprime son profond mécontentement, estimant que l'ONF n'a pas respecté le cahier des charges de la mesure du DOCOB : certains arbres de grande section n'ont pas été débités et les rémanents ont à peine été mis en andain ! Les trouées ainsi réalisées n'ont que peu d'intérêt pour les espèces Natura 2000.

JLD rappelle que le sujet avait déjà été évoqué avec l'ONF et qu'un compromis avait été trouvé pour pouvoir réaliser les 37 clairières avec le budget alloué par l'Etat. JLD lance l'idée de brûler les rémanents sur place ?

- **Sortie ENS au Vuache** : La sortie du dimanche 24 mai 2015 « *partez à la découverte des forêts du Vuache* » animée par JB et Christian PREVOST, a connu, comme les années précédentes, un très beau succès avec une quarantaine de participants et un franc soleil ! JB propose d'organiser en 2016 une sortie plus printanière, fin mars / début avril, afin de profiter de la floraison vernale exceptionnelle sur le Vuache. Le CD74 a d'ores et déjà donné son accord.
- **Circuits Quads et SSV à Chaumont** : André-Gilles CHATAGNAT explique qu'il a sollicité le SPCV en urgence, fin juillet 2015, pour autoriser ou non le passage d'un circuit de Quads sur un chemin interdit à la circulation des véhicules à moteur. En effet, le tracé initial de ce circuit a dû être modifié en raison du retrait de l'accord d'un propriétaire. La commune a donc proposé un nouveau tracé à cheval sur les limites communales de Frangy et de Chaumont. Le conseil municipal a préféré cette option à celle de la route reliant Héry à Chessenaz, puis Chessenaz au lieu-dit "Les mouilles" pour limiter le dérangement des habitations. Après consultation d'une partie des membres du bureau du SPCV (JLD étant en vacances) il a été décidé :
 - o Considérant la situation d'urgence !
 - o Considérant l'absence de milieux naturels sensibles sur la portion concernée,D'autoriser à titre EXCEPTIONNEL et uniquement pour le weekend du 1er et 2 août 2015, le passage des 60 quads sur le chemin rural dit de Dannecy, sous réserve du respect des conditions mentionnées ci-dessous :
 - o Prendre l'arrêté municipal d'autorisation correspondant et en informer les services de police spécialisés,
 - o Limiter la vitesse de circulation à 25 km/h sur la portion concernée, de manière à limiter l'impact sur l'assise du chemin.

Les membres du bureau ont cependant rappelé à la commune que cette autorisation n'était pas en accord avec les principes même du syndicat.

JLD prend la parole et exprime sa grande déception vis à vis des organisateurs, notamment en ce qui concerne l'utilisation massive de peinture pour le balisage, appliquée sans aucun scrupule sur les routes, les arbres et le mobilier urbain. Il estime une fois de plus que ces pratiques sont inadmissibles.

En conséquence, il demande au SPCV de proscrire désormais toute manifestation de véhicules à moteurs sur les chemins du territoire.

Il rappelle qu'il a récemment adressé aux services de police spécialisés un courrier constatant avec regret une recrudescence de la circulation des véhicules à moteur (motos, quads, 4X4) sur les chemins du Vuache non ouverts à la circulation, entraînant une dégradation des milieux naturels sensibles. Fabrice DOMERGUE confirme la présence d'engins motorisés, le dimanche matin notamment, sur le chemin de la Molassière à Vulbens. Les véhicules ne sont pas immatriculés et descendent à grande vitesse.

JLD estime que les autorisations exceptionnelles données par le SPCV sont de nature à encourager la dérive.

Il propose par conséquent d'adresser à toutes les communes ainsi qu'aux associations concernées, un courrier qui rappellera les règles en matière d'organisation de manifestation sportive, dont le respect conditionnera l'acceptation par le SPCV :

- Manifestation de véhicules à moteurs sur les chemins du territoire interdite,
- Balisage pérenne strictement interdit (peinture notamment); Balisage temporaire accepté, obligatoirement déposé la veille et enlevé le lendemain,
- Obligation de nettoyer les parcours après la manifestation,
- Demande d'autorisation à adresser au SPCV suffisamment tôt (délais à définir),
- Respect des consignes mentionnées dans l'évaluation des incidences Natura 2000,
- Etc.

Jean-Louis VUICHARD demande à ce que ce courrier soit bien travaillé de manière à ne pas pénaliser les propriétaires qui utilisent les quads notamment pour exploiter leur bois ou entretenir leurs parcelles.

- **Rando VTT et pédestre Trans'Val des Usses** : Organisée par l'Office de Tourisme du Val des Usses, le dimanche 23 août 2015, la 16^{ème} rando VTT a été une belle réussite avec 482 participants dont 111 marcheurs.

JB souligne que les organisateurs ont respecté les préconisations demandées par le SPCV.

En tant que participant, JLD exprime son sentiment sur les parcours qui ont été proposés, et qui n'ont pas toujours emprunté des chemins bien matérialisés. Il est convaincu que l'offre randonnée (chemins balisés) sur l'Avant Pays Savoyards est suffisamment grande et de qualité pour qu'à l'avenir les tracés s'affranchissent de passer en dehors.

- **Plaquette Natura 2000** : Cette nouvelle plaquette réalisée en interne, a été éditée à 1 500 exemplaires. Elle est entièrement financée dans le cadre de l'animation Natura 2000. Elle permet de sensibiliser les usagers du massif (notamment lors des manifestations sportives). Une réunion est programmée fin septembre 2015 avec le réseau des animateurs Natura 2000 de Haute-Savoie, pour travailler sur les outils de communication.
- **Audit par le CGEDD** : Le département de la Haute-Savoie figure au programme 2015 des missions d'audit de la mise en œuvre des politiques de l'eau et de la biodiversité du ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie. A cette occasion une équipe de quatre ingénieurs du conseil général de l'environnement et du développement durable (CGEDD), et du conseil général de l'alimentation, de l'agriculture et des espaces ruraux (CGAER) viendra en Haute-Savoie la semaine du 12 au 16 octobre prochain pour rencontrer les services et

organismes concernés et ainsi connaître leur appréciation sur les politiques « eau et biodiversité » telles qu'elles sont mises en œuvre dans le département. Cette équipe, qui sera répartie en deux binômes, est constituée par messieurs Hubert GOETZ, Roland RENO, Remi VELLUET et Pascal DOUARD.

Un rendez-vous avec le représentant du SIPCVC en tant que structure porteuse du DOCOB Natura 2000 est sollicité dans ce cadre. Ce RDV est fixé le mercredi 14 octobre 2015 à 11h à la mairie de Vulbens. JLD et JB seront présents.

- **Divers :**

- o Réouverture du chemin rural reliant la Ferme des Roches au Triolet : JLD demande à la commune de Chaumont de bien vouloir réactiver le dossier,
- o Catalogue Floristique du Vuache : Compte tenu de la caducité de la subvention du CD74 fixée au 31 décembre 2015, JLD demande à JB d'essayer de faire accélérer la conception graphique du document,
- o Fusion du SIAV et du SIPCVC : JLD et JB proposent d'étudier la création de deux commissions, l'une chargée de la gestion et de la protection de l'environnement et l'autre de l'aménagement des sentiers et de la sauvegarde des vergers.
- o Ambroisie : DC indique la présence de deux nouvelles stations sur la commune de Chaumont, l'une liée aux travaux réalisés sur la conduite de gaz et l'autre aux Molliets (Motocross). Il pense que les conditions estivales très chaudes ont été favorables à la plante.
JB informe le comité que l'idée reçue sur le fait que l'Ambroisie ne supporte pas la concurrence, est remise en question.

L'assemblée n'ayant plus de points à aborder,

Le Président lève la séance à 21h30 et la commune de Chaumont convie le comité à un repas.

Lexique des abréviations :

JLD : Jean-Louis DUCRUET
JB : Jacques BORDON
YF : Yann FOL
DC : Denis CHAUMONTET
JLV : Jean-Louis VILLE
SP : Stéphane PATRY

ATMB : Autoroutes et Tunnels du Mont Blanc
CBNA : Conservatoire Botanique National Alpin
CD74 : Conseil Départemental de la Haute-Savoie
CGEDD : Conseil Général de l'Environnement et du Développement Durable
CGAER : Conseil Général de l'Alimentation, de l'Agriculture et des Espaces Ruraux
CHRA : Centre Hospitalier de la Région d'Annecy
CNP : Commission Nationale de Protection de la Nature
DDT : Direction Départementale des Territoires
DOCOB : Document d'objectifs Natura 2000
FDC74 : Fédération Départementale des Chasseurs de Haute-Savoie
HEPIA : Haute École du paysage, d'ingénierie et d'architecture de Genève
LPO74 : Ligue pour la Protection des Oiseaux de Haute-Savoie
ONF : Office National des Forêts
PDV : Parcours de découverte du Vuache
SIAV : Syndicat Intercommunal d'Aménagement du Vuache
SIPCVC : Syndicat Intercommunal de Protection et de Conservation du Vuache